

Précocité et instabilité familiale des hommes détenus

Francine Cassan, division Enquêtes et études démographiques, Insee
France-Line Mary-Portas, Centre de Recherches Sociologiques
sur le Droit et les Institutions Pénales (Cesdip)

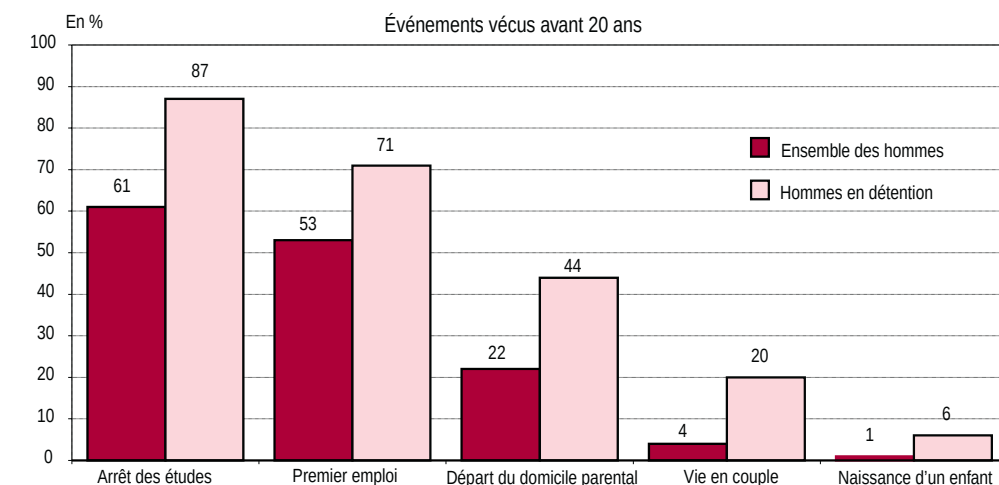
En 1999, 48 500 hommes adultes étaient détenus dans un établissement pénitentiaire de métropole. Leur histoire familiale, comparée à celle de l'ensemble de la population masculine, se caractérise plus fréquemment par la précocité et l'instabilité de leurs engagements familiaux. Ils vivent en couple deux ans plus tôt que les autres hommes et ont également leur premier enfant deux ans plus tôt. Dès avant leur incarcération, les liens qui les unissent à leurs compagnes sont fragiles : ils vivent plusieurs unions et de fréquentes ruptures. A leur entrée en prison, 40 % des détenus ont déjà connu au moins une rupture au cours de leur vie conjugale contre 18 % des autres hommes. L'incarcération fragilise encore les liens familiaux : l'absence de conjoint touche 60 % des détenus. La séparation s'impose également à leurs proches : ainsi 51 500 enfants mineurs vivent sans leur père ou beau-père.

En février 1999, selon l'administration pénitentiaire, 48 500 hommes de 18 ans ou plus étaient

détenus dans un établissement pénitentiaire de France métropolitaine, soit 23 détenus pour 10 000 hommes majeurs. En 1999, l'enquête Étude de l'Histoire Familiale (EHF) a été réalisée pour la première fois auprès des détenus. Elle permet de comparer l'histoire des hommes incarcérés avec celle du reste de la population masculine. Toutes les comparaisons ont été faites à structure par âge comparable, en ramenant la répartition par années de naissance de l'ensemble des hommes à celle des hommes détenus. Une telle opération est nécessaire compte tenu de la jeunesse relative de la population détenue. En effet, les détenus sont en grande majorité des hommes jeunes : un sur cinq a moins de 25 ans, un sur deux a moins de 35 ans.

Ils sont plus souvent ouvriers ou fils d'ouvriers, nés à l'étranger ou issus de parents eux-mêmes étrangers. Ils parlent cinq fois plus souvent que les non-détenus une autre langue que le français avec leur père, comme avec leur mère. Plus de la moitié des détenus sont issus d'une famille comprenant au moins cinq enfants ; ce n'est le cas que pour un quart des hommes en liberté. Les détenus entrent dans la vie adulte plus tôt que les autres hommes. A 20 ans, neuf détenus sur dix avaient déjà quitté le système scolaire pour six hommes sur dix dans l'ensemble de la population.

Précocité du parcours d'entrée dans la vie adulte



Source : EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès de l'ensemble des hommes, Insee

INSEE
PREMIERE

Ne pas diffuser avant

00 h 00 14 FÉV. 2002

EMBARGO

Précocité des unions et de la paternité des détenus

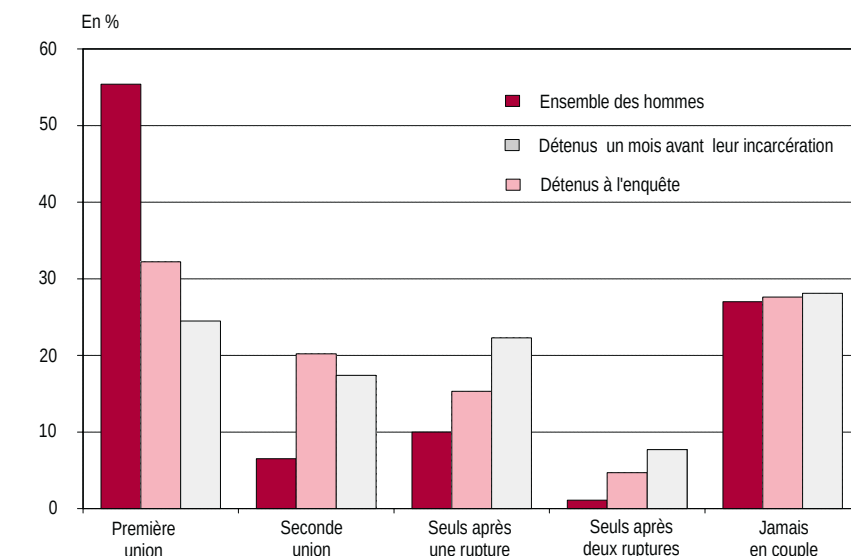
Avant leur incarcération, sept détenus sur dix avaient déjà vécu en couple, et plus de cinq détenus sur dix avaient eu ou adopté des enfants. Ces proportions n'évoluent pas au cours de la détention, car l'incarcération interrompt leur vie conjugale et féconde. Elles sont équivalentes à celles de l'ensemble des hommes. Ce n'est donc pas tant le fait d'avoir vécu en couple ou d'être père qui distingue les détenus que la précocité de leurs engagements familiaux et plus généralement de leurs parcours d'entrée dans la vie adulte. Les détenus qui ont déjà vécu en couple ont en moyenne débuté leur première union à 22,3 ans, soit deux ans plus tôt que les autres hommes. Cet écart d'âge moyen à la première union est supérieur à 2 ans et demi chez les moins de 30 ans ; il est inférieur à un an pour les hommes de 50 ans ou plus. Les détenus ont cinq fois plus souvent que les autres vécu une première union avant l'âge de 20 ans. À la précocité de la vie en couple, qui caractérise surtout les détenus les plus jeunes, s'ajoute celle de la paternité. Les détenus pères ont leur premier enfant deux ans avant les autres hommes, en moyenne à 25 ans. Les détenus de 50 ans ou plus se distinguent plutôt par une descendance plus importante : 33 % d'entre eux, contre 17 % des autres hommes, ont eu au moins 4 enfants.

Précocité des unions

	En %	
	Détenus	Ensemble des hommes
N'ont jamais vécu en couple	28,1	26,7
Ont connu leur première vie de couple	69,2	63,5
à 15 ans et avant	1,8	0,1
à 16 à 17 ans	5,4	0,4
à 18 à 19 ans	12,7	3,0
à 20 à 24 ans	32,8	35,3
à 25 ans et plus	16,5	24,7
Non réponse	2,7	9,8
Total	100	100

Source : EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès de l'ensemble des hommes, Insee

Situations de couples



Source : EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès de l'ensemble des hommes, Insee

De fréquentes recompositions familiales

Les histoires familiales des détenus sont complexes et révèlent la fragilité des liens qui les unissaient, dès avant leur incarcération, à leurs conjointes et à leurs enfants. Les détenus ont aussi souvent vécu en couple que les autres mais leurs unions sont plus instables. A la date de l'enquête, moins d'un détenu sur quatre vit une première union contre plus d'un homme en ménage sur deux.

Par ailleurs, les détenus sont trois fois plus nombreux que les autres à avoir connu au moins deux unions au cours de leur vie. Les détenus de 40 à 50 ans, incarcérés souvent pour de plus longues peines, subissent plus de ruptures et vivent plus souvent une deuxième union.

Les détenus privilégient l'union libre : 32 % seulement d'entre eux sont mariés ou l'ont été contre 54 % de l'ensemble des hommes.

Leurs compagnes ont elles aussi un parcours conjugal complexe

L'incarcération interrompt la cohabitation mais n'empêche systématiquement pas la poursuite de la relation

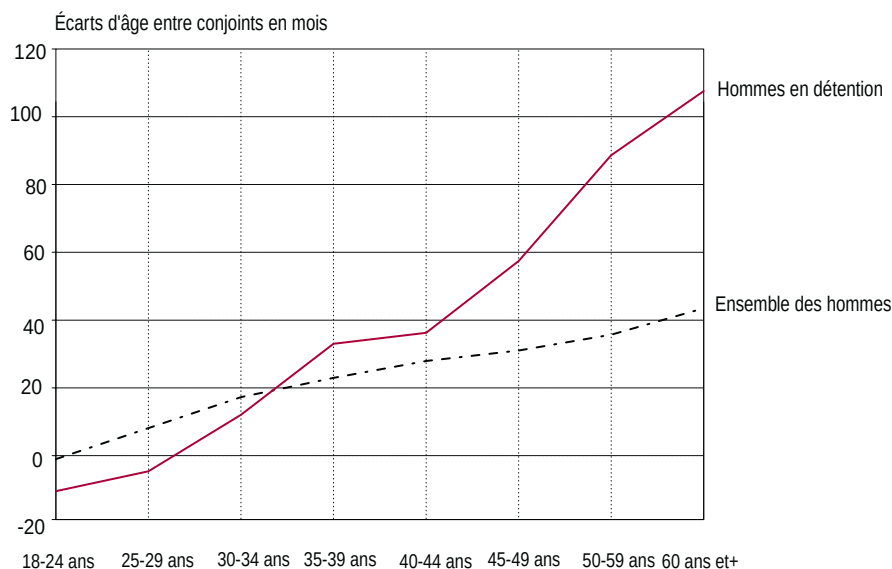
de couple. A la date de l'enquête, 42 % des détenus se déclarent en couple. Ainsi 20 000 femmes ont un conjoint détenu ; 40 % d'entre elles travaillent contre 50 % dans l'ensemble de la population.

Leurs catégories professionnelles traduisent la même appartenance sociale que les détenus. Elles sont globalement aussi nombreuses que les autres femmes dans les professions peu qualifiées ; en revanche, elles exercent une activité commerciale à leur compte plus souvent que les autres.

Les conjointes des détenus ont, elles aussi, un passé conjugal et familial complexe : 22 % d'entre elles ont eu des enfants d'une précédente union. Ainsi, 18 % des détenus déclarent avoir élevé des enfants issus des unions précédentes de leur conjointe contre 4 % seulement pour l'ensemble des hommes. Les détenus de moins de 30 ans ont, plus souvent que les hommes de leur âge, des conjointes plus âgées : la précocité des plus jeunes d'entre eux leur rend difficile le choix d'une conjointe plus jeune.

La fréquence de ces recompositions familiales concerne toutes les générations, y compris les plus jeunes. Comme la paternité, l'arrivée des beaux-enfants dans la vie des détenus est précoce : elle survient deux ans plus tôt que chez les autres hommes, à 29 ans en moyenne.

Des conjointes plus âgées pour les plus jeunes détenus



Lecture : Si l'on considère les hommes âgés de 25 à 29 ans, l'ensemble des hommes ont en moyenne 8,1 mois de plus que leurs conjointes alors que les détenus ont 4,6 mois de moins.

Source : EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès de l'ensemble des hommes, Insee

Ruptures fréquentes et solitude

Quels que soient leur rang et leur statut légal, les unions des détenus sont fréquemment rompues. A leur entrée en prison, 40 % des détenus ont déjà connu au moins une rupture au cours de leur vie conjugale contre 18 % des autres hommes. La moitié des détenus ont à nouveau une vie de couple au moment de l'enquête. Malgré la fréquence des nouvelles unions, les détenus vivent donc plus souvent seuls. Même avant leur incarcération, 48 % d'entre eux sont seuls contre 38 % des hommes en général.

L'incarcération n'explique pas en soi la fréquence des ruptures conjugales puisque celles-ci la précèdent le plus souvent. Elle contribue cependant à les précipiter. Entre l'incarcération et la date de l'enquête, la part des divorcés augmente de 5 points. La proportion de détenus qui déclarent être seuls après avoir connu une ou plusieurs unions progresse de 10 points entre ces deux dates. Cette progression touche toutes les classes d'âges, mais affecte davantage les hommes de 40 ans ou plus. Dans la moitié des cas, la rupture d'union a

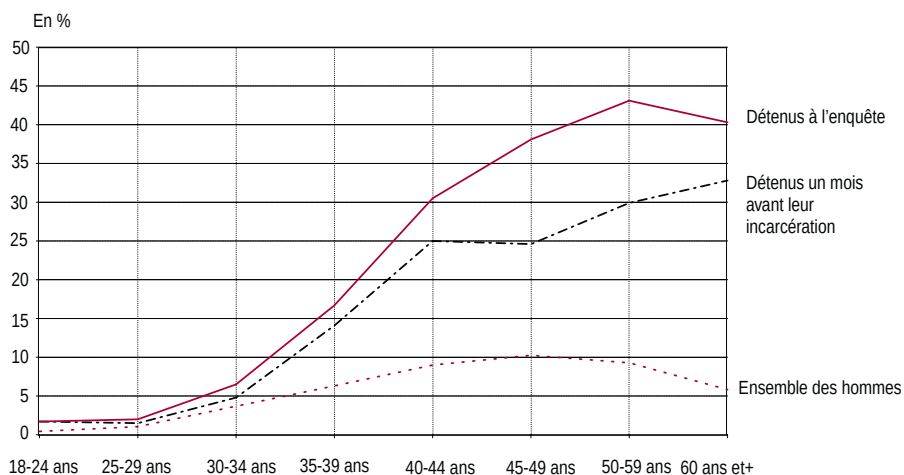
lieu dans le mois qui suit l'incarcération. Le risque de rupture diminue ensuite rapidement. L'absence de conjoint touche au total 60 % des détenus. Elle s'accroît avec la durée de détention : 80 % des détenus incarcérés depuis cinq ans n'ont pas de conjointe. Une majorité d'entre eux sont séparés de leurs enfants.

51 500 enfants mineurs séparés de leur père ou beau-père

Plus de 70 000 enfants, dont 73 % sont mineurs, ont un père ou un beau-père en détention. Leur âge moyen est de 16 ans. Parmi eux, un sur cinq a moins de 6 ans. Un tiers des enfants de moins de trois ans n'ont jamais connu leur père en dehors de la prison : ils sont nés après son incarcération. De plus, certains enfants sont également séparés de leur mère. La proportion d'enfants mineurs qui ne résident pas avec leur mère s'élève à 13 % en moyenne, s'échelonnant de 4 % pour les jeunes enfants n'ayant pas atteint l'âge scolaire à 25 % pour ceux qui l'ont dépassé. Les enfants nés avant l'incarcération de leur père en sont séparés en moyenne depuis plus de deux ans et demi. Cette durée varie en fonction de leur âge : elle est de 21 mois chez les enfants mineurs, passant de moins de 6 mois pour les enfants d'âge préscolaire à plus de 3 ans pour les mineurs de 16 ans ou plus. En outre, pour 4 000 enfants mineurs ne résidant pas en France métropolitaine, la séparation est renforcée par l'éloignement géographique.

Les enfants ne sont pas les seuls proches séparés d'un détenu. Au total 320 000 adultes sont concernés par la détention d'un proche qu'il s'agisse d'un conjoint, d'un parent, des frères et sœurs ou des enfants ou beaux-enfants de plus de 18 ans.

Proportion de divorces par âges



Lecture : Si l'on considère les hommes âgés de 45 à 49 ans, 10% de l'ensemble des hommes sont divorcés à la date de l'enquête contre 25% des détenus un mois avant leur incarcération et 38% des détenus à la date de l'enquête.

Source : EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès de l'ensemble des hommes, Insee

Âge moyen des enfants selon l'ancienneté de l'incarcération de leur père

	Enfants vivants nés avant l'incarcération de leur père (selon l'âge)					
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	Total (y compris plus de 18 ans)
Âge moyen à l'enquête (années)	1,6	4,1	7,9	13	16,6	16,2
Répartition selon l'ancienneté de l'incarcération du père (%)						
Moins d'1 an	85	71	49	41	31	43
1 à moins de 3 ans	15	23	33	25	28	23
3 à moins de 6 ans	0	6	13	23	21	19
6 ans ou plus	0	0	5	11	20	15
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Ancienneté moyenne de l'incarcération du père (mois)</i>	5,5	10,3	19,6	29,1	37,9	31,3

Source : EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès de l'ensemble des hommes, Insee

Instabilité et détention : quelle causalité ?

Au moment de leur incarcération, les hommes aujourd'hui détenus avaient donc connu des vies familiales complexes et, à âge égal, se trouvaient plus souvent seuls que les autres hommes, séparés des enfants qu'ils avaient eus et des beaux enfants qu'ils avaient élevés. Comment expliquer les particularités de leurs parcours familiaux ?

Il est possible que l'instabilité des relations familiales augmente la propension à commettre des actes délictueux ou criminels. D'autres interprétations sont également possibles, liées aux règles de fonctionnement du processus institutionnel qui conduit à la prison. La loi prévoit en effet de prendre en compte les caractéristiques socio-familiales des personnes poursuivies. L'absence de garanties de présentation en justice, comme par exemple le fait d'être sans domicile ou sans profession, constitue un des motifs de placement en détention provisoire (article 144, al. 2 du Code de

procédure pénale) ; de même, la personnalité du condamné fait partie intégrante des critères de détermination des peines (article 132-24 du Code pénal). Les ruptures conjugales et l'absence d'attaches familiales qui en découle peuvent constituer des éléments d'appréciation défavorables. Surtout, ces ruptures familiales peuvent être liées à d'éventuelles détentions antérieures.

Sources

Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête réalisée auprès des détenus, à l'exception du nombre de détenus publié par l'administration pénitentiaire. L'Insee n'avait jamais mené d'enquête en milieu carcéral. C'est à l'occasion du recensement de la population de 1999 qu'il a été décidé, en accord avec la direction de l'administration pénitentiaire, d'étendre au monde carcéral l'étude de l'histoire familiale (EHF). L'enquête EHF, effectuée sur un échantillon de 400 000 personnes, inclut des questions sur les origines, les enfants, les beaux-enfants et les petits-enfants, les

périodes de vie en couple ainsi que sur les langues en usage au sein des familles. L'objectif de l'enquête était de connaître l'histoire familiale des hommes incarcérés (les femmes détenues étant trop peu nombreuses pour une telle étude) et de la comparer systématiquement avec celle des hommes dans l'ensemble de la population. Les comparaisons ont été réalisées à la date de l'enquête pour les détenus comme pour l'ensemble des hommes. Des informations recueillies auprès des détenus ont également permis d'établir quelle était leur situation un mois avant leur incarcération. Pour des raisons de simplicité de collecte, l'enquête a été réalisée uniquement en maisons d'arrêt et centres de détention qui regroupent plus de neuf détenus sur dix. Les hommes détenus en maisons centrales (3% des détenus) ou ailleurs (centres de semi-liberté, centre d'orientation, hôpital pénitentiaire) n'ont pas été enquêtés. Les 28 établissements ayant participé à l'enquête regroupaient 10 734 détenus, parmi lesquels 2 083 ont été désignés par tirage au sort. Les taux d'échecs ont été très modérés : 240 détenus n'ont pu être joints (détenus punis, en formation, transférés ou libérés) et 124 n'ont pas souhaité répondre. Au total, 1 719 entretiens ont été menés dans 23 maisons d'arrêt et 5 centres de détention dans 14 régions de France métropolitaine. Le taux d'échec s'établit à 17,5% (11,5% de refus, et 6,0% d'enquêtes impossibles à réaliser), ce qui est comparable à de nombreuses enquêtes menées « en milieu libre ».

Bibliographie

- « L'histoire familiale des hommes détenus », Cassan F., Kensey A., Toulemon L., *Insee première* n°706, avril 2000.
- « La prison, un risque fort pour les classes populaires », Cassan F., Kensey A., Toulemon L., *Cahiers de démographie pénitentiaire*, n° 9, 2000, ministère de la Justice.
- « Histoire familiale des hommes détenus », Cassan F. et al., *Synthèses* n° 59, 2002, Insee.
- « Sociologie de la prison », Combessie Ph., *La Découverte, Repères* n° 318, 2001.
- « L'autre peine, enquête exploratoire sur les conditions de vie de famille des détenus », Le Queau P., *Cahier de recherche* n°147, 2000, Credoc.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2002

Abonnement annuel = ☐ 70 € (France) ☐ 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
R. Baktavatsalou, C. Dulon,
A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : Martine Maciet
Code Sage IP02828
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2002

